

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

**COMMUNE DE GRESSY-EN-FRANCE**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018**

Le Vendredi 26 Janvier à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gressy, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

**Sont présents** : Mesdames Catherine Brickert, Claire Camin, Corinne Chenet, Nicole Garot, Sylvie Larcher  
Messieurs Guillaume Chomat, Jean-Marc Doneddu, Jean-Pierre Dormeau, Jean-Claude Geniès, Antoine Lévêque, Georges Lobbé

**Sont absents représentés** : Madame Christine Tolosa-Joas par Monsieur Jean-Marc Doneddu  
Madame Véronique Troussard par Madame Nicole Garot  
Monsieur Olivier Gaumont par Monsieur Jean-Pierre Dormeau

**Est absent** : Monsieur Vincent Devriese

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole Garot

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui s'est tenue le mardi 29 novembre 2017. Celui-ci n'appelant aucune remarque, Monsieur le Maire propose la nomination d'un secrétaire ou d'une secrétaire de séance. Madame Nicole Garot ayant présenté sa candidature et personne ne s'opposant à celle-ci, est installée au poste de secrétaire de séance.

**1. Subvention à l'association Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Seine-et-Marne**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

- constatant que depuis quelques années les opérations d'appels aux dons de nourriture organisées par la municipalité recueillent moins d'adhésion et que fournir des repas équilibrés et réguliers à tous ceux qui en ont besoin constitue toujours la principale mission des Restaurants du Cœur,
- vu la demande d'aide financière présentée par lettre du 8 janvier adressée à toutes les communes de Seine-et-Marne par Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Seine-et-Marne

Où les explications données, le conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- accorde une subvention de 100 €, à l'association Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Seine-et-Marne

**2. Subvention à l'Aide à l'Insertion Professionnelle de Mitry-Mory**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

- Vu la demande de subvention présentée par l'Association A.I.P (Aide à l'Insertion Professionnelle) de Mitry-Mory le 27 novembre 2017, qui a pour mission entre-autre, d'accompagner le public bénéficiaire du RSA dans l'accès ou le maintien dans l'emploi, des élèves dans la lutte contre le décrochage scolaire pour plusieurs établissements du territoire et d'accompagner également les publics dans l'accès ou le maintien dans l'emploi, par le biais de microcrédit pour toutes personnes habitant le territoire.

Où les explications données, le conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- accorde une subvention de 100 €, à l'association AIP (Aide à l'Insertion Professionnelle) de Mitry-Mory

**3. Subvention à l'Association des Blouses Roses**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

- Vu la demande de subvention présentée par l'Association « Les blouses roses » sise à Penchard, qui a pour mission de contribuer au mieux-être des enfants malades, personnes handicapées et âgées au sein de quatre établissements hospitaliers du Nord Seine-et-Marne, association qui a pour but également d'aller à la rencontre des malades et de les aider à garder ou à retrouver le goût de vivre,
- Vu que cette association compte plus de 28 bénévoles nécessitant des formations et des achats de fournitures pour la mise en place d'activités gratuites auprès des malades

Où les explications données, le conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- accorde une subvention de 100 €, à l'association les Blouses Roses

#### **4. Subvention à la Bibliothèque de Ressources et d'Information pour l'Éducation**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Bibliothèque de Ressources et d'Information pour l'Éducation (BRIE) développe, au bénéfice des enfants des écoles, une activité de prêts d'ouvrages pédagogiques, de malettes scientifiques, de cassettes vidéo pédagogiques, de matériel sportif et de musique, coûteux pour les écoles,

- Vu la demande présentée par en date du 6 décembre 2017 par la Bibliothèque de Ressources et d'Information pour l'Éducation (BRIE)

Où les explications données, le conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- accorde une subvention de 100 Euros à la B.R.I.E.

#### **5. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 6 novembre 2017**

Monsieur le Maire expose que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 6 novembre 2017 et a approuvé le rapport d'évaluation des charges devant être transférées pour l'exercice des compétences développement économique, aménagement de l'espace (mobilité), politique de la ville, aires d'accueil des gens du voyage, piscines, eaux pluviales et défense incendie (restitution de compétence).

Il précise que conformément à l'article 1609 nonies c du Code général des impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le défaut de délibération dans le délai précité vaut avis favorable.

En conséquence,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;
- Vu le rapport écrit du 6 novembre 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées annexé à la présente délibération ;

le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

- Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 6 novembre 2017 relatif au transfert à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France des compétences développement économique, aménagement de l'espace (mobilité), politique de la ville, aires d'accueil des gens du voyage, piscines, eaux pluviales et défense incendie (restitution de compétence) ;
- Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

#### **6. Questions diverses**

##### **Monsieur Jean-Claude Geniès**

- Fait état auprès du Conseil Municipal qu'il a reçu le Président de l'Office de Tourisme de Roissy-en-France venu présenter la politique du tourisme et des avantages en termes de présentation et de valorisation du territoire, de ses atouts et de ses divers équipements d'accueil auprès des partenaires économiques et auprès des passagers arrivant par la plateforme aéroportuaire. Ainsi cette politique pourrait être mise en pratique auprès du Manoir de Gressy sous réserve que le conseil municipal institue une taxe de séjour comparable à celles instituées par les villes du Mesnil-Amelot et de Roissy-en-France. Les sommes ainsi perçues seraient obligatoirement affectées à la création, l'entretien, la mise en valeur du patrimoine qui devrait être ouvert en contrepartie à la clientèle des établissements locaux assujettis à cette nouvelle taxe.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette possibilité qui sera soumise au vote en avril / mai 2018 après renseignements pris auprès de l'administration fiscale.

- Informe le conseil municipal qu'une réflexion est lancée pour rénover l'intérieur de la salle des fêtes maintenant que les toitures ont été refaites. Cette rénovation reposerait sur la réfection des revêtements sous toiture, une remise en peinture, une réfection des sols, l'installation de projecteurs de scène plus économiques en énergie et plus facilement utilisables, l'édification sur le haut des gradins d'un local régie permettant de laisser le matériel de commande installé et de réserver un espace de rangement.
- Communique au conseil municipal un devis des établissements Baudry pour le changement de l'ensemble des portes de l'ancienne école qui abrite la garderie, la bibliothèque, le centre de loisirs et des salles mises à disposition du GAG pour ses activités sportives, espaces qui sont trop souvent visités. Le devis s'élève à la somme de 22.027 Euros HT et le conseil municipal demande au maire d'en prévoir la dépense au budget d'investissement 2018.
- Propose de nommer une commission afin de préparer une manifestation et un hommage dans le cadre du centième anniversaire de la fin de la première guerre mondiale. Monsieur Georges Lobbé se porte candidat pour animer cette commission à laquelle participeront Mesdames Catherine Brickert et Christiane Tolosa-Joas ainsi que Monsieur Guillaume Chomat et Jean-Marc Doneddu. D'autre part il sera fait appel à des habitants du village susceptibles de s'investir dans l'organisation de cet événement ainsi que de solliciter la participation de l'école et du conseil municipal des enfants. Un point d'avancement du projet sera fait au cours des conseils municipaux qui se tiendront d'ici le week-end des 4 et 5 novembre dates retenues pour l'évènement.

#### Monsieur Jean-Marc Doneddu

- Informe le conseil municipal du risque pesant sur la poursuite de l'activité du point chaud. Suite à la position prise de ne pas accepter la forme de chantage proposée à savoir, paiement d'une subvention dont le montant est également demandé dans les 3 autres boulangeries du groupe pour poursuivre l'activité, aucun nouveau contact n'est intervenu.
- Informe le conseil municipal sur l'intervention commandée à l'entreprise Ludovic Leplat consistant en la pose d'un chauffe-eau desservant les locaux des activités paramédicales.
- Propose au conseil municipal de prendre en charge un nouveau repoissonnement de l'étang pour le concours de pêche organisé par le GAG le 7 avril prochain. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### Monsieur Guillaume Chomat

- Signale quelques problèmes de discipline lors des déplacements au club de Charny le mercredi. Il pense que cela est dû à un problème de surveillance mal adaptée. C'est un point particulier à surveiller afin qu'il n'y ait pas d'amplification du phénomène. Néanmoins, il pense que le CMT est en meilleure santé tant d'un point de vue financier qu'au niveau organisationnel.

#### Monsieur Jean-Pierre Dormeau

- Présente la compétence GEMAPI et la fusion des syndicats relatifs à la Haute et à la Basse Beuvronne ce qui va nécessiter une nouvelle élection des délégués. Les premiers travaux demandés pour la commune de Gressy consisteront à défendre en toute priorité le nettoyage de l'étang communal du Parc Macquer (curage) et la finition du renforcement des berges de celui-ci avant de procéder peut-être à la réouverture de l'ancien lit comblé dans les années 60 pour dévier le cours de la rivière dans l'étang.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h. 00 aux jour et an susdits.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. P. Dormeau", written over a horizontal line.